

2S FACADES

SASU au capital de 1000,00 Euros

Siège social :

14, Impasse de l'étang chemin de la Pissarde
38640 Claix

R.C.S : 918 972 902 RCS Grenoble

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01/05/2026

Au siège social,
Le 01/05/2026,
à 17h00

L'associé unique de la société 2S FACADES, société par actions simplifiée au capital de 1000 euros, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 918 972 902, s'est réuni au siège social, sur convocation du président.

Est présent :

- Monsieur SOUISSI Saber

Le total des actions présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

- La séance est présidée par Monsieur SOUISSI Saber, président de la société.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social
- Modifications corrélatives des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités

Première résolution

L'Associé unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social à ce jour
De : 11, Avenue Paul Verlaine – 38100 Grenoble
A : 14, Impasse de l'étang chemin de la Pissarde – 38640 Claix

Deuxième résolution

Par conséquence de la décision prise sous la première résolution, l'assemblée décide de modifier, de la manière suivante les statuts :

Article trois - Siège social

Le siège social est fixé :
14, Impasse de l'étang chemin de la Pissarde – 38640 Claix

Le reste de l'article reste inchangé.

Troisième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait à Claix le 01/05/2026

SOUISSI Saber

